



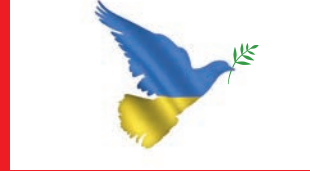
RÉGRESSION SOCIALE
VS PROGRÈS SOCIAL

Page 5



SYNDIQUÉ-E, QUEL EST
MON RÔLE ?

Page 9



POUR LA PAIX ET UNE
SOLUTION NÉGOCIÉE

Page 17

fédération
des services
publics

la
cgt

Service Public

JANV/FÉVR/MARS 2022 - N° 123 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

Distribuez-
moi !



LA CGT
A VOS CÔTÉS

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Sommaire

- 03 | Éditorial
- 04 | Journée de mobilisation des territoriaux le 31 mars 2022
- 05 | Régression sociale contre progrès social, le gouvernement a fait son choix !
- 07 | A la fédération, les collaborateurs et collaboratrices sont passé-es aux 32 heures le 1^{er} janvier 2022
- 07 | La montée de l'extrême droite en France, l'histoire est-elle en train de se répéter ?
Commémoration du 60^e anniversaire du massacre au métro Charonne
- 09 | **DOSSIER | Elections professionnelles**
Je suis syndiqué-e, quel est mon rôle ?

En pages centrales : l'affiche élections Fonction publique 2022

- 13 | Décret CTI pour la territoriale - Encore et toujours des exclu-es
- 15 | UFR | Un coup court, un coup long... et au milieu de tout cela, dans ce climat anxiogène, il y aura notre conférence
- 17 | Pour la paix et une solution négociée en Ukraine
- 19 | À lire

MENTIONS LÉGALES

PUBLICATION DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

263, rue de Paris - Case 547
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 55 82 88 20
Fax : 01 48 51 98 20
Courriel : fdsp@cgt.fr
Site : www.cgtservicespublics.fr

Commission paritaire
n° 1224 S 07102

ISSN n° 1148-2370

Directeur de publication :
Jef LAIR

Impression, routage :
RIVET PRESSE ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges cedex
Tél. 05 55 04 49 50

RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ-ES

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



INDÉPENDANTE, MAIS PAS NEUTRE !

On trouve à l'extrême droite, sous différentes formes, de manière plus ou moins explicite : la priorité nationale et le patriotisme économique ; le racisme, la xénophobie, l'homophobie, l'antisémitisme ; une vision conspirationniste du monde ; le refus de la diversité et de l'égalité. C'est la peur et la haine qui dominent ces idéologies, l'affrontement identitaire, l'obsession de la décadence et du complot. La « nation » doit alors éliminer les intrus : juif-ves, immigré-es, révolutionnaires, francs-maçons, remise en cause des droits fondamentaux des femmes, etc. Quand il y a un semblant de positions sociales, il s'agit d'une stratégie masquant l'absence de volonté de renverser le déséquilibre à l'œuvre entre les possesseurs du capital et les salarié-es ne vivant que de leur travail. Ne nous trompons pas, l'extrême droite est le meilleur élève du capitalisme.

À la CGT, nous revendiquons une autre mondialisation où les solidarités internationales priment en termes économiques, politiques et sociaux, contrairement à l'opposition entre les peuples prônée par l'extrême droite. En effet, pour les salarié-es c'est bien l'exploitation capitaliste qui est en cause, pas la nationalité, la religion, l'appartenance sexuelle de leur employeur-euse-s ou de leurs collègues. Parce que la CGT est pour une société basée sur l'émancipation des travailleur-euses, l'égalité des droits et la conquête de nouveaux, la justice sociale et la solidarité entre tous les tra-

vailleu-euses, y compris les précaires et les privé-es d'emploi, nous ne pouvons rester neutres, laisser faire et voir le poison de la division, du repli et du racisme se développer au cœur du salariat.

Nous devons à tout prix nous emparer de ces questions et débattre avec nos collègues qui pourraient être tenté-es, par ignorance ou par dépit, de mettre un bulletin extrême droite dans l'urne. Il n'y a pourtant rien de pire. Le témoignage des agent-es concerné-es par les villes gérées par les partis d'extrême droite est affligeant et inquiétant. On ne parle pas de ce qui s'est passé il y a 80 ans, quand Hitler était au pouvoir, mais de ce qui se passe aujourd'hui en France.

La réussite de la journée organisée en Charente contre les idées d'extrême droite en appelle d'autres. Nous devons toujours rester mobilisé-es, car l'extrême droite, pur produit du capitalisme, ne reculera devant rien pour



Vincent Bohan
Direction fédérale

la cgt 100%
ANTI-F.A.!

prendre le pouvoir par les urnes et nous savons comment cela se terminera pour nous la CGT. Entre la peste brune et nous il y a du sang que le temps ne saurait effacer.

Pour que l'histoire ne se reproduise pas, il faut que la misère sociale arrête de se répandre partout car c'est un des éléments qui permettent le développement des idées d'extrême droite. C'est la raison pour laquelle nous devons réussir la journée du 31 mars. 10 % d'augmentation immédiate du point d'indice et rattrapage de ce qui nous a été confisqué en 12 ans de gel, 10 % de temps de travail en moins pour aller vers les 32 heures et donner du travail à tout le monde, 10 % d'effectifs supplémentaires, voilà des perspectives qui pourrait donner redonner espoir à nos collègues. Les élections professionnelles du 8 décembre doivent être l'occasion de réaffirmer notre position sur ce sujet comme sur tous les autres. Le guide des agent-es, disponible dans nos syndicats, nous donnera l'occasion de discuter avec tou-tes nos collègues et de réaffirmer entre autres que le premier de nos devoirs est de faire respecter nos droits.



JOURNÉE NATIONALE DE MOBILISATION DES TERRITORIAUX LE 31 MARS

LES SALARIÉ·ES, AGENT·ES ET FONCTIONNAIRES DES SERVICES PUBLICS RÉSOLUMENT DANS L'ACTION EN 2022 !

Consciente de la multiplication des dates de mobilisations sur ce mois de mars, la fédération appelle ses syndicats et militant·es à se saisir de ces moments forts afin de développer l'élaboration de cahiers revendicatifs, la distribution de tracts, la tenue d'assemblées générales, de rassemblements, et en faire autant d'étapes pour construire une mobilisation forte et visible pour la grande journée nationale des territoriaux·ales le 31 mars. Considérant les fortes mobilisations catégorielles récentes dans les secteurs du médico-social ou de l'animation, le 31 mars sera l'occasion de faire converger les revendications locales, salariales et catégorielles dans une même direction.

www.cgtservicespublics.fr > Actualité > Mobilisation des territoriaux le 31 mars



RÉGRESSION SOCIALE CONTRE PROGRÈS SOCIAL

LE GOUVERNEMENT A FAIT SON CHOIX !



Rassemblement devant le tribunal de Melun contre la loi TFP le 24 février 2022

La fédération CGT des Services publics tient à faire part de tout son soutien aux employeurs et employeuses locaux-ales des collectivités territoriales et établissements publics qui s'opposent à l'ingérence du gouvernement dans la gestion administrative des personnels des collectivités dont ils sont les premiers et premières magistrat-es en décidant de ne pas appliquer de force l'article 47 de la loi dite de transformation de la Fonction publique.

Cet article impose « l'abrogation des régimes de travail plus favorables antérieurs à 2001 » afin de contribuer « à l'harmonisation de la durée de travail » dans la Fonction publique territoriale (guide de présentation de la loi du 06 août 2019 – DGAFP, sept. 2019).

Or, cet article est en totale contradiction avec la constitution de la République française et son article 72 portant la libre administration des collectivités territoriales par des conseils élus disposant d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.

La libre administration est à géométrie

variable pour le gouvernement : quand il s'agit de définir un socle commun aux trois versants de la Fonction publique, le versant territorial est mis de côté au nom de la libre administration, mais quand il s'agit d'imposer la suppression de jours de repos complémentaires aux jours de congés annuels légaux, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques impose aux employeurs locaux sa doctrine. Pire, elle exprime clairement et publiquement sur une chaîne de télévision leur criminalisation s'ils ne rentrent pas « dans les clous ».

La fédération CGT des Services publics s'oppose à toute criminalisation, qu'elle



vienne des employeur-euses envers les représentant-es syndicaux-ales qui défendent les intérêts des agent-s ou qu'elle vienne du gouvernement envers les élu-es représentant-es locaux-ales qui administrent leur collectivité et les agent-es dans le respect des négociations et des accords conclus.

Ce qui est possible dans les entreprises privées par la négociation d'accords d'entreprise ou de branche entre l'employeur-euse et les salarié-es représentés par leurs organisations syndicales (prise en charge des journées de carence en cas d'arrêt maladie ou de jours de congés complémentaires, voire même

mise en place d'un temps de travail hebdomadaire à 32 heures) est interdit et traduit en justice pour les collectivités locales.

La même ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a pourtant porté un « nouveau régime applicable en matière de négociation d'accords collectifs dans la Fonction publique » par l'ordonnance du 17 février 2021 accompagnée du Décret d'application du 7 juillet 2021. Elle écrit d'ailleurs en introduction du *Guide de la négociation collective* : « En permettant la conclusion d'accords collectifs à un niveau local ou de proximité, cette réforme renforce l'efficacité du dialogue social de proximité en permettant aux acteurs de trouver collectivement les solutions les plus adaptées aux enjeux de leurs services et de leur territoire ». Notons que parmi les domaines sur lesquels des négociations peuvent être « engagées à tous les niveaux per-

tinents de l'organisation administrative, dans le respect du principe de légalité et des compétences définies pour chaque autorité » il y a le temps de travail.

La politique du président de la République, Emmanuel Macron, relayée par son gouvernement, est de stigmatiser les fonctionnaires territoriaux-ales et les agent-es de la Fonction publique qui ont pourtant prouvé tout leur investissement et leur engagement, d'autant plus mis en lumière ces deux dernières années de pandémie et de stigmatiser et traduire en justice les employeur-euses locaux-ales qui entendent faire respecter les accords négociés en leur temps dans le cadre de la démocratie sociale et de la défense des intérêts moraux et financiers des fonctionnaires territoriaux-ales et agent-es de la Fonction publique. La fédération CGT des Services publics et les syndicats qui la composent

œuvrent chaque jour pour le progrès social. Nous nous tiendrons donc toutes et tous aux côtés des Maires et employeurs et employeuses public-que-s qui agissent également en ce sens.

Voir sur notre site Internet

www.servicespublics.fr > L'intervention de Jef Lair pour la Fédération CGT des Services publics jeudi 24 février et le communiqué de la CSD et des syndicats CGT Ivry-sur-Seine, Vitry S/Seine, EPT T12, Villejuif, Bonneuil S/ Marne, Fontenay S/Bois, Arcueil, Gentilly : tout-es ensemble, le 24 février à 9 h30 au TA de MELUN



La réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures sans perte de salaire est une proposition forte que porte la CGT. Elle est possible et urgente!



Rassemblement devant le tribunal de Melun contre la loi TFP le 24 février 2022

32 HEURES

**A LA FÉDÉRATION CGT
DES SERVICES PUBLICS
LES COLLABORATEURS·RICES
SONT PASSÉ·ES AUX 32 H.
LE 1^{ER} JANVIER**



La CGT revendique une réduction du temps de travail avec un passage aux 32 h par semaine.

Lors de sa réunion en date du 14 janvier 2021, la Commission exécutive de la fédération a décidé de la mise en œuvre de cette juste revendication pour les collaboratrices et collaborateurs administratifs et techniques (CT) de la fédération, aussi bien pour les salarié·es que pour les mis·es à disposition. Par la suite, un cycle de négociations a été mené avec les CT afin de recueillir leurs souhaits.

Ces rencontres, croisées avec le fonctionnement actuel de la fédération, ont permis de formuler des propositions. L'accord collectif conclu tient compte à la fois des aspirations exprimées par nos CT et des besoins de la fédération.

Le passage aux 32 h à compter du 1^{er} janvier 2022 a été l'occasion de revoir un certain nombre de points relatifs à l'organisation administrative de la fédération.

Dans le cadre de sa mise en place, et en perspective du départ en retraite d'une de nos collaboratrices, il a été procédé au recrutement de deux CT.

Faute de candidature, le poste d'archiviste-documentaliste-gestion de l'information est toujours vacant.

Le passage aux 32 h par semaine s'effectuera sous un régime de 4 jours ou de 5 jours par semaine.

Tous les avantages acquis (congrés, salaires, indemnités, protection sociale complémentaire, activités et actions sociales) ont été intégralement maintenus.



LA MONTEE DE L'EXTRÊME DROITE EN FRANCE

L'HISTOIRE EST-ELLE EN TRAIN DE SE RÉPÉTER ?

De la répression des Gilets jaunes à la brutalité des contre-réformes, en passant par les lois « sécurité globale » et « séparatisme », le macronisme constitue une accélération historique du durcissement autoritaire. Ce n'est pas le fascisme qui, quant à lui, élimine méthodiquement ses opposants, pas encore... mais le fascisme est toujours préparé par une période chaotique et incertaine de fascisation.

Une grande majorité des maires d'extrême droite a été réélue lors des élections municipales de 2020 et d'autres collectivités ont basculé avec pour résultat des attaques systématiques contre les organisations syndicales, les salarié·es et les associations, la chasse aux pauvres, la systématisation des politiques et des propos discriminatoires, racistes et antidémocratiques, la promotion d'une idéologie sexiste, homophobe, fasciste, intégriste, colonialiste et raciste, les attaques contre la culture et le monde culturel...

Des capitalistes tout-puissants comme Vincent Bolloré se sont faits patrons de presse pour soutenir l'extrême droite dans toutes ses variétés. Et ils s'en donnent

les moyens ! Ce qui ne cesse de rappeler combien une démocratie s'affaiblit quand une part considérable des médias est détenue par quelques magnats.

Dans le climat actuel, les syndiqué·es de la CGT, mais au-delà d'elles et eux les agent·es territoriaux·ales dans leur ensemble, doivent pouvoir se prémunir de leurs ennemis, diviseurs de la classe ouvrière que sont les manipulateur·rices fascistes.

En effet, le service public est le seul bien de celles et ceux qui n'ont rien ! Ce principe fondateur de notre statut, déjà mis à mal par les gouvernements successifs, serait anéanti deux fois plus vite par une présidence d'extrême droite.

Dans ce contexte, la fédération des Ser-

vices publics, la CSD et l'UD de la Charente ont coorganisé une journée d'étude et de réflexion le 27 janvier 2022 et 50 coordinations syndicales départementales ont participé à un collage simultané de nos affiches en territoire dès le 24 janvier. La journée d'étude s'est déroulée dans un contexte de mobilisation nationale sur la question des salaires. Elle a rassemblé plus de 70 personnes au théâtre Jean Ferrat à Ruelle.

La matinée a débuté avec la lecture d'un poème de Martin Niemöller par Renata Scant puis celle de la nouvelle « Matin brun »¹ de Franck Pavloff par Jérôme Rousaud de la compagnie Théâtre en Action. Jérémie Zorzer Pepi, animateur de la CSD Moselle, a ensuite apporté son témoignage, à l'appui d'un PowerPoint documenté, sur les conditions de travail des agent-es de la ville d'Hayange et la gestion de la collectivité par le FN.

Ce témoignage a démontré que les pratiques de gestion des élu-es issu-es du FN ou d'extrême droite placent, sans ambiguïté, cette force politique dans le camp des ennemis déclarés de la Fonction publique, aux côtés de tous les autres partisans du Capital.

Les nombreuses prises de parole ont alimenté un débat riche en questionnement sur la gestion effective d'une collectivité sous une mandature d'extrême droite. Le débat a été enrichi par les témoignages de camarades territoriaux de Béziers et de Hennin Beaumont. Il s'est prolongé autour d'un repas fraternel.

L'après-midi, les stagiaires ont participé à une séance de théâtre-forum² sur le thème « les discriminations » animée par Renata Scant de la compagnie Théâtre en Action. Les stagiaires ont apprécié la mise en situation réelle et la réflexion commune autour d'arguments pour faire face aux situations de discrimination.

Ils ont ensuite visionné le film « Aujourd'hui comme hier, combattre l'extrême droite » suivi d'un débat animé par Jean-Paul Ravaux de l'association Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA). Uni-es et solidaires, voilà l'idée avec laquelle toutes et tous sont reparti-es de cette journée et avec la certitude de de-

voir s'emparer à tout prix de ces questions pour débattre avec les collègues qui pourraient être tenté-es, par ignorance ou par dépit, de mettre un bulletin extrême droite dans l'urne.

Est-il besoin de rappeler que l'un des fondements de la CGT ancrés dans la lutte de classe est [extrait de nos statuts] : « [d'] agir pour une société démocratique libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes... ».

Soyons nombreux-euses à rejoindre la lutte contre les idées d'extrême droite et à participer aux initiatives en territoire !

¹ « Matin brun » de Franck Pavloff : le pays de Charlie et son ami fait face à la montée d'un



Journée d'étude et de réflexion coorganisée le 27 janvier 2022 par la fédération CGT des Services publics, la CSD et l'UD de la Charente.

nouveau régime politique : l'État brun. Celui-ci interdit la possession d'animaux d'un autre pelage que le brun. Bien que peiné, Charlie et son ami se plient à la règle : ils se séparent de leurs animaux pour en prendre des bruns. Mais le nouveau régime ne compte pas s'arrêter là... Un livre très court pour un grand message !

² Le théâtre forum est un outil de réflexion commune créé à l'origine par Augusto Boal pour aider les populations à lutter contre leurs oppresseurs, il est désormais une approche à la fois ludique et pédagogique, pour se confronter ensemble à une situation qui fait problème.

Appel unitaire STOP BOLLORE : pour une information libre

www.servicespublics.fr > Société > Lutte contre les idées d'extrême-droite > Appels, commiqués > Appel unitaire Stop Bolloré



Commémoration du 60^e anniversaire du massacre au métro Charonne



Soixante ans après, le massacre du métro Charonne qui fit neuf morts, tous syndiqués à la CGT, n'a toujours pas été reconnu comme un crime d'État. Une date commémorée ce 8 février, à 18

heures, avec l'exigence de vérité et de justice. Retour sur cette répression sanglante du 8 février 1962 qui tient une place singulière dans la mémoire collective de la classe ouvrière.

Discours de Philippe Martinez le 8 février 2022. Extrait :

... La banalisation des idées d'extrême droite dans les débats publics invite à la plus grande vigilance. Désormais, tout semble possible y compris les conditions de possibilité d'un fascisme d'ici et d'aujourd'hui.

Au nom des valeurs de

solidarité et du refus de toute discrimination, la CGT ne baissera pas la garde. Elle combattra résolument le fascisme sous toutes ses formes ! Dans ce combat, la CGT n'est pas désarmée et peut s'appuyer sur sa riche expérience des combats antifascistes du passé.

www.cgtservicespublics.fr > Société > Lutte contre les idées d'extrême droite > Commémoration du 60^e anniversaire du massacre au métro Charonne - Discours de Philippe Martinez le 8 février 2022



AFFICHE
À DÉTACHER
EN PAGES
CENTRALES

JE SUIS SYNDIQUÉ·E QUEL EST MON RÔLE ?

Elections professionnelles 8 décembre 2022
**JE VOTE
la
cgt**
essentielle
pour nos droits
pour le service public

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 8 DÉCEMBRE

Les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre prochain et à partir du 1^{er} pour les collectivités qui feront le choix du vote électronique. En tant que syndiqué·s CGT, nous avons forcément un rôle à jouer dans ces élections. Cet article permet de faire le point sur les responsabilités que porte chacun·e d'entre nous. Un principe doit guider notre réflexion : quand j'ai besoin de la CGT, elle est là ; aujourd'hui la CGT a besoin de moi, je suis là !

PROXIMITÉ

Pour nos collègues non syndiqué·es, le principal ressort du vote aux élections professionnelles, c'est le fait de connaître un·e syndiqué·e dans leur entourage professionnel. Je dois donc me faire connaître en tant que tel·le dans mon service.
Me faire connaître comme syndiqué·e

CGT, cela veut dire que mes collègues peuvent me parler de leurs problèmes, de leurs difficultés, de leurs besoins, des plus basiques aux plus complexes, des conditions de travail aux conditions de vie, en sachant que le syndicat CGT local va s'en saisir.
Ces échanges quotidiens, ces conversations déjà menées serviront à élaborer

des cahiers revendicatifs en lien avec les situations de travail.

Me faire connaître comme syndiqué·e CGT, c'est donc permettre à mes collègues d'avoir un·e interlocuteur·rice de confiance au plus près de leur poste de travail. Et s'ils·elles ont confiance en un·e syndiqué·e CGT, ils·elles voteront pour les listes CGT.

INFORMATION

Le meilleur moyen de me faire connaître comme syndiqué·e CGT, c'est de diffuser dans mon service l'information CGT. Le syndicat publie ses propres tracts, messages, etc., l'UL et l'UD informent des luttes emblématiques locales, la fédéra-

>> Suite page 12

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique

JE VOTE
la
CGT



**Pour nos carrières,
nos rémunérations,
nos retraites**

**Pour des élu-es
engagé-es
à nos côtés**

**Pour la
reconnaissance
de notre travail
et de nos
qualifications**

**essentielle pour nos droits
pour le service public**



JE SUIS SYNDIQUÉ·E QUEL EST MON RÔLE ?

tion des Services publics et la confédération diffusent régulièrement des notes, des appels et portent des campagnes nationales, nos outils fédéraux UFR et UFICT traitent des questions spécifiques aux cadres et technicien·nes ou aux (futur·es) retraité·es. Ce n'est donc pas l'information qui manque !

À chacun·e de nous de choisir ce qui lui paraît le plus pertinent de diffuser dans son service. L'important est de lire et d'aller au débat avec les collègues pour rendre concrètes nos revendications quotidiennes et d'avenir, celles qui visent l'accroissement immédiat du mieux-être des travailleur·euses et celles qui préparent l'émancipation intégrale, double besogne de notre syndicalisme de lutte depuis la Charte d'Amiens.

Il n'y a pas de « mauvaise » information CGT, ni de campagne « déconnectée » du terrain, il n'y a qu'un manque de proximité entre le·la syndiqué·e convaincu·e et les agent·es et salarié·es auxquel·les il·elle s'adresse... La campagne 32 heures devient beaucoup plus concrète lorsqu'elle fait suite à une discussion avec

nos collègues sur le prix de l'essence et les coûts pour se rendre au travail ! Et, en tant que syndiqué·e, en proximité de mes collègues et de leurs réalités, qui sont aussi les miennes, il m'est alors beaucoup plus facile d'en parler et d'en défendre la pertinence. **Dans le cadre de cette campagne, la fédération met à disposition des syndicats un Guide des droits des agent·es qui sera disponible dès la fin du mois de mars.** Les commandes débuteront dès la fin du mois de février. D'ores et déjà, je précise à la direction de mon syndicat le nombre d'exemplaires dont j'ai besoin pour assurer la diffusion à tous les collègues de mon service, ou de mon bâtiment, etc., voire dans le service voisin qui n'a pas (encore) la chance de compter un·e syndiqué·e CGT en son sein.

ENGAGEMENT

Enfin, mon rôle dans ces élections, c'est aussi de permettre à mon syndicat de présenter des listes à 200 % dans toutes les élections (CST, CAP, CCP). Mon engagement syndical, connu de mes collègues, se traduit aussi par ma présence sur

une ou plusieurs listes, parfois en position éligible et parfois non. Éviter le cumul des mandats, partager les responsabilités et le travail à mener, cela fait partie de mes valeurs de syndiqué·e CGT.

Dès à présent, même si la direction de mon syndicat n'a pas commencé le recensement, je fais part de ma disponibilité pour être présent·e sur les listes CGT.

Dès à présent, je sollicite mon syndicat pour être inscrit·e aux formations CST qui vont être déployées partout à partir du module fédéral disponible dans la partie militante du site de la fédération. Enfin, en tant que syndiqué·e acteur·rice, je demande l'organisation d'assemblées générales du syndicat pour valider les listes avant l'été et impulser la campagne dans tous les services de ma collectivité.

QUAND J'AI BESOIN DE LA CGT, ELLE EST LÀ. AUJOURD'HUI LA CGT A BESOIN DE MOI, JE SUIS LÀ !





DÉCRET CTI POUR LA TERRITORIALE ENCORE ET TOUJOURS DES EXCLU-ES

18 500 soignant-es relevant des trois Fonctions publiques devaient bénéficier de l'augmentation de 183 € euros nets par mois à partir du 1^{er} octobre 2021. Il a fallu pourtant attendre février 2022 pour que le décret sorte et permette son attribution.

Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) a été attribué au versant hospitalier à compter du 1^{er} septembre 2020 avec l'attribution de 24 points d'indices majorés, augmentée de 25 points supplémentaires au 1^{er} décembre 2020.

Le Ségur de la santé avait acté une revalorisation des rémunérations inédite pour tou-ttes celles et ceux qui font vivre les établissements de santé et les EHPAD en France en deux temps : 24 points en

septembre 2020 et 25 points en mars 2021. Cette revalorisation des personnels de la Fonction publique hospitalière des établissements de santé et des EHPAD ainsi que des personnels médicaux des établissements de santé prévue dans le cadre des accords du Ségur a été anticipée sciemment par le gouvernement avant la fin de l'année 2020, au lieu du 1^{er} mars 2021.

Pour la Fonction publique territoriale, tou-ttes les agent-es exerçant en EHPAD

(mais pas les EHPA, foyers logements et/ou résidences autonomie) de notre champ bénéficient du CTI depuis la parution du décret n° 2021-166 du 16 février 2021 en application de l'article 48 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité sociale pour 2021, dans les mêmes dispositions que le décret de la Fonction publique hospitalière. Sont concerné-es : les titulaires, stagiaires et contractuel-les de droit public (pour ces dernier-ères, sous la forme d'une indemnité équivalente au CTI), quel que soit leur cadre d'emploi d'appartenance et la nature de leurs missions. Sont exclu-es : les contractuel-les de droit privé, les apprenti-es, les agent-es

exerçant les fonctions de médecin, de chirurgien-ne-dentiste ou de pharmacien-ne. Mais rien n'a été prévu pour les services du domicile de la Fonction publique territoriale. Les employeur-euses publiques gérant à la fois des EHPAD et des services à domicile ont donc rémunéré différemment des agent-es de même cadre d'emploi selon leur affectation dans la structure !!!

Dans le cadre de la mission Laforcade, de nouveaux accords signés ont prévu d'étendre le bénéfice de cette mesure aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics non rattachés à un établissement de santé ou un EHPAD et financés pour tout ou partie par l'assurance maladie : 18 500 soignant-es relevant des trois Fonctions publiques devaient bénéficier de l'augmentation de 183 € euros nets par mois à partir du 1^{er} octobre 2021.

Il a fallu pourtant attendre février 2022 pour que le décret sorte et permette son attribution. Des décrets sont sortis en décembre pour les métiers du médico-social (IDE, aides-soignantes et auxiliaires de puériculture), mais rien sur le CTI, alors que les dotations financières le concernant — votées dans la LFSS 2022 — ont été versées à nos employeur-euses courant décembre 2021. Quelques structures ont d'ailleurs procédé au versement du CTI sur les paies de janvier !!!

Le gouvernement s'emploie à ne pas clarifier les choses, la rédaction des décrets est volontairement complexe et autorise des interprétations. Les demandes de recensement des cadres d'emploi concernés selon les établissements d'affectation sont toujours en rédaction à la DGCL. Ainsi, de notre point de vue, les titulaires du diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) ou d'Accompagnement Educatif et Social (DEAES) en sont bénéficiaires mais pas les aides à domicile. Les aides à domicile — qui sont dans le cadre des emplois des agent-es sociaux-ales — sans diplôme sont de notre point de vue exclu-es de son bénéfice. Les aides à domicile ont pourtant déjà été exclu-es de l'attribution de la prime « Grand âge » et des revalorisations de salaire (avenant 43 sur le champ du

privé/associatif). Elles ont tout juste eu quelques points d'indice en cette fin d'année pour éviter d'être en dessous du SMIC. Et que dire du versement anarchique de la prime Covid !!!

Pas un mot non plus sur les métiers des filières administrative, logistique ou technique qui jouent un rôle indispensable dans l'accompagnement des personnes.

Les agent-es du domicile ont été et sont toujours exposé-es aux risques de contamination liés à la pandémie de Covid-19. Il est bien difficile d'imposer des règles sanitaires strictes dans un lieu de vie privé, que ce soit par la personne âgée et/ou handicapée elle-même, leur famille et/ou toutes les personnes pouvant être amenées à pénétrer un domicile (médecins, IDE, kinés, mais aussi voisin-es, porteur-euses de repas, etc.). Ces agent-es ont par ailleurs dû faire face à des problèmes d'accès aux EPI (gants, sur-blouses, masques...) à cause de ruptures de stock et d'une élévation tarifaire spectaculaire de ces équipements.

Ces professionnel-les ont été concerné-es par l'obligation de vaccination ainsi que par la suspension de leur contrat de travail en cas d'absence d'un schéma vaccinal complet et donc de leur rémunération. Il y a lieu de préciser que l'affectation temporaire à un poste non soumis à l'obligation vaccinale a été peu respectée, victime d'une très faible volonté de mise en œuvre des autorités territoriales, y compris en termes de télétravail, doublée des difficultés inhérentes aux missions : on ne fait pas de soins avec un ordinateur !!!

À cela, il faut ajouter la grande problématique d'attractivité du secteur et des métiers du médico-social. Nos établissements sont étouffés financièrement, le renouvellement des départs en retraite n'est pas assez pris en compte alors que la génération du « Baby-boom » est en train d'entrer progressivement dans le besoin de prise en charge de leur dépendance. Les orientations vont vers le maintien à domicile, mais dans quelles conditions ?

Le régime juridique des Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) a évolué de manière considérable depuis

la loi de rénovation de l'action sociale du 2 janvier 2002. Il a réaffirmé l'obligation pour les établissements et les services de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité tournée vers l'usager-ère (obligation de mettre en place un projet d'établissement, d'évaluations internes et externes, de démarche qualité, conventions avec les autorités de tarification). Il serait judicieux d'en faire autant pour les personnels. Les exemples de KORIAN et ORPEA devraient réveiller des consciences !!!

La fédération des Services publics interroge actuellement la DGCL sur l'application concrète de ce décret. Les annonces de la conférence des métiers du 18 février 2022 étendent encore le bénéfice du Ségur aux métiers de la filière sociale pour avril, listant encore une fois professionnel-les concerné-es. Elle se réserve le droit de formuler un recours selon les réponses apportées.

Clairvoyante sur les accords de méthode du gouvernement et non-signataire, la fédération des Services publics condamne le mépris du gouvernement pour le versant territorial et ses agent-es largement investi-es pendant la pandémie. Elle dénonce des délais conséquents d'attribution, sans équivalence de transposition par rapport aux décrets initiaux de la Fonction publique hospitalière.

La fédération veillera également à ce que le CTI entre bien dans l'assiette de cotisations pour la retraite et que cette disposition soit effective pour les agent-es déjà parti-es en retraite ou sur le point de partir, car les décrets de transposition ne sont pas parus.



UN COUP COURT, UN COUP LONG...

**ET AU MILIEU DE TOUT CELA,
DANS CE CLIMAT ANXIOGÈNE,
IL Y AURA NOTRE CONFÉRENCE**

Le 31 mars, mobilisation des territoriaux; 10 avril, second tour de l'élection présidentielle et au milieu de ces échéances capitales, il y a, entre le 4 et le 7 avril, la conférence de l'Union Fédérale CGT des Retraité·e·s des Services publics.

Un coup court, mais il fera date dans le paysage de la lutte syndicale et offensive de notre fédération qui sera rejointe par d'autres fédérations : le 31 mars, notre fédération appelle toutes les professions de notre champ fédéral à porter avec force ses revendications et notamment en termes de reconnaissance salariale. Sans la moindre hésitation, notre UFR appelle tous les retraités et toutes les retraitées à s'associer à cette journée de lutte. Le pouvoir d'achat est aussi au cœur de notre combat ! Les retraité·e·s ont la

chance d'avoir un tour d'échauffement lors de la journée d'action intersyndicale du 24 mars 2022.

Un coup long indispensable : le 10 avril, les Français feront le choix des candidat·e·s pour le second tour de l'élection présidentielle. Mais au-delà, ils s'exprimeront sur l'avenir qu'ils veulent donner à notre pays. Le bulletin de vote pèse plus lourd qu'il n'y paraît... plus lourd que ne le souhaitent ceux qui nous gouvernent et qui, derrière des déclarations ostentatoires sur la démocratie, nous poussent vers le découragement,

l'abstention, quand ce n'est pas vers l'extrême droite. Les riches et la droite ont toujours préféré le fascisme protecteur pour l'hégémonie politique et financière de la classe dirigeante, capitaliste et méprisante, à la démocratie populaire et au partage des richesses. Les retraité·e·s se rappellent des choix et alliances conclus lors des années sombres de la 2^e guerre mondiale.

Les deux introductions des paragraphes précédents auraient pu être une tactique, utilisée au jeu de la bataille navale, ou rappeler la tactique du canonier pour atteindre sa cible... Ce texte devait principalement relancer la participation à notre conférence du 4 au 7 avril au Cap d'Agde.

Sauf qu'il ne peut y avoir d'humour avec cela désormais, car depuis des jours le son du canon tonne réellement et supprime des vies d'innocent-es pour des intérêts qui ne les concernent guère.

Deux mondes s'affrontent... Les pauvres perdent toujours.

La désinformation politique bat les yeux et les oreilles pour nous persuader que les Américains vainqueurs par génocide des Amérindiens à l'échelle d'un continent sont des Justes face aux Russes qui, rappelons-le, ont perdu 20 millions des leurs, massacrés par le nazisme.. Derrière les mots liberté ou libre détermination des peuples, il y a surtout l'enjeu pour savoir qui des oligarques russes ou des milliardaires des GAFAS domineront le monde de demain. Elon Musk ne s'y trompe pas et propose ses satellites privés pour renseigner sur la situation en Ukraine. Bientôt ce seront les groupes privés qui décideront d'entrer en guerre pour leurs expansionnistes néolibéraux. N'y sommes-nous pas déjà ? À entendre les médias de Bolloré dégoulinants de haine pour tout ce qui ne les représente pas ou ne leur font pas allégeance, je crois que la réponse est évidente. Mais, dans ce contexte horrible, au milieu de ces échéances capitales, il y a, entre

le 4 et le 7 avril, la conférence de l'Union Fédérale CGT des Retraité-es des Services publics.

Cet événement n'a rien d'anodin. Environ 150 camarades (encore un joli mot « Camarade » qui a tout son sens dans cette période) seront réuni-es pour débattre de ce qu'ils ont fait et mis en place, mais surtout de ce qu'ils ont envie de faire. Quelle organisation faut-il mettre en place afin d'être encore plus efficaces pour défendre les intérêts des retraité-es et, au-delà, pour contribuer à changer la société pour qu'elle soit pour toutes les générations plus juste, plus humaine, plus paisible ? Nous devons peser sur les choix politiques par le rapport de force. **Non à la résignation ! Oui à l'action !** Ce sera un message fort adressé par l'UFR. Tous les sondages pointent que Jupiter, chef de guerre depuis son intronisation il y a 5 ans, devrait remporter la bataille électorale sans faire campagne. Que les mots révèlent les symboles et les postures ! Chef de guerre contre la covid19, puis contre les anti-pass verbalisé-es, matraqué-es et gazé-es avant même d'avoir rejoint la manifestation parisienne, pourtant constitutionnelle mais interdite par le préfet Lallement (la répression institutionnalisée par un préfet

sous ordres politiques n'est pas nouvelle, n'est-ce pas Papon ?). En chef de guerre encore, Macron se verrait bien chausser les bottes militaires du général de Gaulle. La comparaison n'ira jamais plus loin : Le grand Charles refusait l'OTAN tandis que le petit Emmanuel veut renforcer et accélérer l'intégration française décidée sous Sarkozy. Il semblerait que le neveu Manu ne soit pas si courroucé après la trahison et l'humiliation faites par l'oncle Sam dans l'affaire des sous-marins australiens. Avec ce conflit déclenché à cause de l'OTAN, le président français tient désormais son alibi pour nous faire payer la note. Il nous prévient déjà du prix à supporter pour cette guerre. Les cours du pétrole, gaz, blé... vont flamber tandis que la réforme des retraites se fera au pas de charge. Chef de guerre toujours !

NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE !

Rendez-vous le 24 mars, le 31, puis le 4 avril à la conférence UFR. Il est encore temps de compléter vos mandats pour venir enrichir nos travaux.

fédération des services publics
la cgt

13^e conférence
Avril 2022

**RETRAITÉ-ES
MAIS TOUJOURS ACTIFS
ET ACTIVES !**

UFR Union fédérale des retraité-es



www.servicespublics.fr >
La Fédération / Ufr /
Conférences UFR /
13^e conférence UFR



(c) autograff 2014

POUR LA PAIX ET UNE SOLUTION NÉGOCIÉE EN UKRAINE

COMMUNIQUÉ
DE LA CGT
DU 24 FÉVRIER 2022

Le président Vladimir Poutine a pris cette nuit la lourde responsabilité d'ordonner le bombardement de dizaines de sites militaires à travers toute l'Ukraine et aux troupes de l'armée de terre russe de franchir la frontière en plusieurs points du territoire ukrainien. Ces bombardements, supposément ciblés, ont déjà touché des quartiers d'habitation et ont causé des pertes civiles. La vie de millions d'Ukrainiens est bouleversée.

Cette décision peut provoquer un embrasement dramatique de la région et conduit déjà les populations civiles de plusieurs grandes villes, en particulier de Kiev, à fuir vers l'ouest, abandonnant en catastrophe leurs logements.

La CGT alerte sur les risques de généralisation du conflit et appelle l'ensemble des dirigeants des parties concernées à

ne jouer en aucun cas la carte de l'escalade.

Les armes doivent se taire immédiatement et laisser la place à une solution diplomatique plaçant au cœur l'aspiration des populations à vivre libres et en paix ! La CGT condamne, comme elle l'a toujours fait, les menées impérialistes des grandes puissances, l'irresponsabilité des dirigeant-es qui font le choix des

armes plutôt que du dialogue, les cadres d'alliance militaire, dont l'OTAN, qui représentent une menace permanente pour la paix.

À l'instar de nombreuses voix en France et dans le monde, la CGT exhorte toutes les responsables politiques à arrêter de suivre la logique militaire et à faire prévaloir l'aspiration des peuples à la paix. Face à une guerre qui, une fois encore, se traduira par des morts, des destructions et des reculs sociaux, la CGT est aux côtés des travailleuses et travailleurs d'Ukraine, de leurs organisations syndicales. Elle est aussi aux côtés des travailleuses et travailleurs, des organisations syndicales des pays qui seront rapidement impactés par cette guerre,

notamment ceux de Russie et des pays limitrophes de l'Ukraine.

Tous les peuples sans exception — qui sont confrontés à une crise globale (climatique, sanitaire, sociale...) frappant d'abord les plus pauvres, les plus fragiles — n'ont rien à gagner à une nouvelle guerre !

Les priorités pour les peuples et l'avenir de l'humanité se nomment : paix, préservation de l'environnement, justice sociale, réalisation des droits humains, désarmement !

NOUS REVENDIQUONS :

1. Un cessez-le-feu en Ukraine et la mise en œuvre des accords existants ;
2. L'arrêt des menaces et des livraisons d'armes à toutes les parties ;
3. Que les Nations-Unies soient le cadre privilégié d'élaboration des solutions politiques et diplomatiques pour régler la question ukrainienne.

Avec les organisations du Collectif national des marches pour la paix, la CGT appelle aux initiatives de mobilisation pour la paix et une solution négociée en Ukraine.



Déclaration intersyndicale

Non à la guerre : retrait immédiat des troupes russes, solidarité avec le peuple ukrainien

Nos organisations, CGT, FSU et Solidaires, condamnent l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. La responsabilité de la guerre en cours incombe à Vladimir Poutine et à son régime : sa décision fait basculer les relations internationales dans une période instable et dangereuse. Une paix durable en Europe de l'Est passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples.

Depuis le 24 février, les bombardements et les combats ont déjà fait plusieurs centaines de victimes civiles, dont plus d'une dizaine d'enfants et des milliers de blessé·e·s. Les civils deviennent des cibles de guerre. Dans ce contexte alarmant, nos organisations affirment leur solidarité :

- avec le peuple ukrainien qui résiste courageusement à l'agression, et en particulier avec les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales ukrainiennes ;
- avec les réfugié·e·s qui par centaines de milliers fuient le conflit. Les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie pour l'ensemble des réfugié·e·s, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur de peau ;
- avec celles et ceux qui en Russie et en Biélorussie s'opposent courageusement à la guerre, bravant la répression politique.

Nos organisations rappellent leur opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples. La voie vers une paix à long terme passe par la diplomatie, un désarmement négocié, le financement de plans pour la justice sociale et climatique qui devrait être la priorité des États plutôt que la relance des budgets militaires ou l'élargissement de l'OTAN.

Sur ces bases, nos organisations, CGT, FSU et Solidaires, appellent à participer aux manifestations pour la paix qui auront lieu partout en France le samedi 5 mars et ensuite.

Dans l'immédiat, nos organisations disent aussi leur disponibilité à organiser, de façon intersyndicale, des opérations de solidarité concrète à destination des populations touchées par le conflit.

Paris, le 3 mars 2022



L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS (ISP) LA FÉDÉRATION SYNDICALE EUROPÉENNE DES SERVICES PUBLICS (FSESP-EPSU)

DÉCLARATION COMMUNE

La FSESP et l'ISP condamnent l'attaque de la Russie contre l'Ukraine

24 février 2022 - Ce matin, l'armée russe a attaqué l'Ukraine. Nous condamnons cette violation de l'intégrité de l'Ukraine. La guerre et l'occupation entraînent des souffrances pour les travailleurs/euses, pour leurs familles et leurs communautés. C'est ce qui arrive aujourd'hui en Ukraine : les bombes tombent sur une population qui cherche un abri pour fuir la violence, alors que des centaines de milliers de personnes sont évacuées en Russie. Cette souffrance touchera également les travailleurs/euses et toutes les personnes en Russie et en Europe, à mesure que les conséquences du conflit se feront sentir.

Nous soutenons l'appel des syndicats ukrainiens et du Secrétaire général de l'ONU à demander à la Russie de cesser immédiatement l'attaque et de ramener l'armée russe en Russie. Les négociations sont la seule voie possible pour apporter une sécurité durable, la démocratie, le respect des droits humains et des droits syndicaux, la paix et la prospérité pour les populations d'Ukraine, de Russie et d'Europe. Nous sommes certains que ni les bombes, ni les balles ni les bottes n'y parviendront.

Nos pensées vont à nos camarades des syndicats ukrainiens. Nous avons reçu les premiers rapports d'attaques qui touchent également les membres des syndicats. Notre solidarité va au peuple ukrainien. Nous sommes convaincus que cette guerre n'est pas ce que veut la majorité des travailleurs/euses en Ukraine et en Russie.

Nous sommes aux côtés des travailleurs/euses ukrainiens et du mouvement syndical et nous nous mobiliserons pour la paix et la stabilité en Ukraine et en Europe. Nous sommes aux côtés de tous les travailleurs/euses des services publics appelés à soigner les victimes de la guerre. Nous demandons à l'Union européenne et à la communauté internationale de fournir un soutien et un asile aux personnes qui fuient les zones de guerre.

Rosa Pavanelli
Secrétaire générale de l'ISP

Jan Willem Goudriaan
Secrétaire général de la FSESP

WWW.PUBLICSERVICES-INTERNATIONAL

L'Internationale des Services Publics est une fédération syndicale internationale qui regroupe plus de 700 syndicats représentant 30 millions de travailleurs/euses dans 154 pays. Nous faisons entendre leur voix auprès des Nations Unies, de l'OIT, de l'OMS et d'autres organisations régionales et mondiales. Nous défendons les droits syndicaux et du travail et lutons pour l'accès universel à des services publics de qualité. L'ISP se conforme à la législation de l'Union européenne sur la protection de la vie privée. Veuillez vous référer à notre [politique de confidentialité](http://politique-de-confidentialite) ou contacter privacy@world-psi.org si vous souhaitez consulter, mettre à jour ou supprimer vos coordonnées. [Abonnez-vous](#) à nos listes de diffusion.



Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire
Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU
9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen
Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org
www.mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MOUVEMENT DE LA PAIX

Stop la guerre, solidarité avec la population ukrainienne, solution négociée

À la veille de la journée de la mobilisation nationale et internationale contre la guerre en Ukraine et pour la solidarité avec la population ukrainienne, le Mouvement de la Paix appelle à participer de la manière la plus unitaire et rassembleuse possible, aux rassemblements et manifestations qui vont se dérouler le samedi 5 mars et les jours suivants partout en France pour dire :

« *Stop à la guerre en Ukraine,
Condamnation de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine,
Cessez-le-feu immédiat et retrait des troupes russes,
Solidarité avec la population ukrainienne et soutien aux actions pour la paix en Russie,
Stop à l'engrenage militaire, oui à une solution négociée.* »

Cet appel est fait sur la base du communiqué ci-après du collectif national des marches pour la Paix pour les mobilisations des 2 et 5 mars.

À Paris, le vendredi 4 mars 2022

Le Mouvement de la Paix



PLUS QUE JAMAIS, NON À LA
GUERRE EN UKRAINE
SIGNEZ
LA PÉTITION





Face à la menace fasciste Sortir de l'autoritarisme

Ludivine Bantigny et Ugo Palheta

Un sentiment de basculement, c'est ce que nous éprouvons face au durcissement autoritaire actuel. De la répression des gilets jaunes à la brutalité des contre-réformes, en passant par les lois « Sécurité globale » et « Séparatisme », le macronisme constitue une accélération historique. Ce n'est pas le fascisme qui, quant à lui, élimine méthodiquement ses opposants. Pas encore. Mais le fascisme est toujours préparé par une période chaotique et incertaine de fascisation. Il ne s'agit pas seulement ici pour Ludivine Bantigny et Ugo Palheta d'en faire le constat, mais d'ouvrir des pistes pour affronter la menace.

Paris, Textuel, 2021, 128 pages, 14,90 euros



Jours d'après Uchronie, scénario de mini-série

par **Philippe Coanet**

De la conférence de presse du président Macron le 25 avril 2019 en plein mouvement des Gilets jaunes jusqu'au printemps 2020, rien ne s'est vraiment passé comme vous le croyez.

C'est ce que raconte Jours d'après, écrit comme un scénario de minisérie.

EDILIVRE 2021, 84 pages, 12 euros



L'auteur

Philippe Coanet a fait l'essentiel de sa carrière dans une collectivité territoriale d'Île-de-France où il est entré comme ouvrier d'entretien de la voie publique pour finir directeur général adjoint des services.

De 1982 à 2002, il a occupé diverses fonctions syndicales permanentes à la CGT, du local à l'international. Il est aujourd'hui président de l'Institut d'histoire sociale de la Fédération CGT des Services publics.



par **Serge Nicolo**

Les pêcheurs de sable

Le roman Les pêcheurs de sable (2018) a pour toile de fond le vol de sable sur les plages. De véritables mafias extraient le sable pour les besoins du BTP. Il faut savoir que le sable est la 2e ressource naturelle la plus utilisée, après l'eau et loin devant le pétrole ! Antoine, l'enquêteur toulousain, est engagé pour découvrir les causes de la mort d'un jeune militant écologiste au Maroc. Il va découvrir l'ampleur de ce commerce et la disparition des plages...

Cairn Eds (editions-cairn.fr), collection du Noir au Sud
208 pages, 9,50 euros

L'auteur

Depuis 2012, Serge est fonctionnaire territorial à la mairie de Toulouse. Il travaille dans les musées, Paul-Dupuy et Georges-Labit, où il occupe la fonction de régisseur des œuvres. Notre camarade est membre du syndicat des agents territoriaux de la Ville de Toulouse.

La victime raisonnable

Dans La victime raisonnable (2020), le détective privé Antoine Mesabki va enquêter cette fois dans un petit village pyrénéen. Deux de ses anciens camarades de lycée ont été assassinés. Alors que le village est en ébullition à cause de la privatisation des barrages hydroélectriques, il découvre que le mobile de ces morts violentes remonte à la période de l'Occupation.

Cairn Eds (editions-cairn.fr), collection du Noir au Sud
216 pages, 9,00 euros



INCLUS
DANS L'ABONNEMENT NVO



6,50 €
au lieu
de ~~6,90 €~~

Parution
en janvier 2022

nvoboutique.fr

Bon de commande *VO Impôts 2022*

Code article 03220125 / Prix unitaire : 6,50 €

Nb. ex. x 6,50 € = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de *La Vie Ouvrière*

Les invendus ne sont pas repris

(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme M.

VOTRE UD

NOM*

PRÉNOM*

N°* RUE*

CODE POSTAL* VILLE*

TÉL. FIXE*

TÉL. PORTABLE*

COURRIEL*

FACTURE OUI NON

* Champs obligatoires

code origine: MAG



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : La Vie Ouvrière - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 / Fax : 01 49 88 68 66 – commercial@nvo.fr